

Réunion du CEP du Brabant du 22 janvier 2014

Présents : Chantal, Myriam, Geneviève, Léon et Daniel

1) Approbation du **PV** de la réunion du 27/11/2013

2) **Tournoi fédéral du Brabant** du 02/02/2014 :

L'organisation est finalisée par le CEP et le club de Ry Ternel.

3) **50 ans de la FATTB**

Etant donné que la salle du Bois d'Arpes n'est plus libre, la salle Saint Martin du **Motel Nivelles Sud**, chaussée de Mons à 1400 Nivelles est réservée pour le **20 septembre 2014 à 18h30**.

Le CEP décide d'inviter deux personnes par club. Les personnes supplémentaires paieront **63€/pers.** pour le repas et les boissons jusque minuit.

Le CEP invite le Président de l'AFSTB, le Président Fédéral, le Secrétaire Fédéral, les Présidents provinciaux, les chargés de missions ainsi que Messieurs Daniel Dumont, Albert Mathijs, Jacques Mahauden et Jean-Pierre Dehoux, anciens membres du CEP. Chantal établit la liste des invités et la liste des réservations. Les invitations seront imprimées par Guy van Uytven après élaboration du texte par Myriam et le CEP.

Le CEP remercie **Jean-Pierre Dehoux** et **Jacques Mahauden** pour leurs nombreuses recherches afin de réaliser un ouvrage sur la vie et l'évolution de la Fédération depuis sa création jusqu'à nos jours. Ce livre, imprimé par le CEP, sera distribué aux clubs présents et aux invités VIP au cours du repas. Il sera également mis sur le site de la FATTB. La date limite pour les réservations est fixée au **5 septembre 2014**. Pour les accompagnants, la réservation sera effective après réception du paiement des 63€/personne sur le compte de la FATTB : BE75 7323 1636 5551 BICCREGBEBB.

4) **Classement Dames**

Dans le signalétique en ligne, certaines Dames sont restées NC alors que leur classement Homme est F par exemple. Le CEP va corriger et la remarque sera faite aux secrétaires.

5) **Coupes en 21 points**

En finale des Coupes FEDERALES, le handicap est mis après. Lors de l'AG fédérale du 08 février 2014 et à la demande d'un club, cet handicap sera peut être mis avant. Le règlement et le tableau à 21 points seront distribués aux vainqueurs de la finale des coupes du Brabant à Tubize.

6) **Tournois Internationaux**

Le Tournoi de Ouistreham n'a pu obtenir le statut international. En conséquence, le CEF a cherché un autre tournoi. Il a pris un accord avec **Alençon** qui organise les **24 et 25 mai** un tournoi pouvant l'accueillir. Les critères de sélection seront établis par Michaël De Leener et Olivier Derestean sur base du règlement de ce tournoi. Le départ est prévu le 23 mai et le retour, le 25 mai.

La rencontre **France-Belgique des 14 et 15 juin** aura lieu à **Strasbourg**. Une sélection de 9 joueurs pour les 3 provinciales sera établie avec 2 accompagnateurs, désignés par le CEF.

La participation au **Tournoi de Mulhouse du 8 juin 2014** sera organisée par la CJB. Michaël De Leener confirmera la date.

Le 3 février 2014 à 14h30 aura lieu une réunion à Valenciennes entre la FSGT (France du Nord) et l'AFSTB afin d'organiser des échanges entre les pongistes de France et de Belgique. Le CEP est intéressé. Si Léon ne sait pas s'y rendre, Geneviève et Daniel le remplaceront.

7) **Remarque sur la feuille de match** de Rap Forest 2 - Sans Souci 4 en sem. 19

Le capitaine de Sans Souci 4 s'est plaint du manque de sportivité et de courtoisie du 4ème joueur de Forest 2 envers les adversaires et les arbitres. Une remarque générale sera adressée à tous les clubs.

8) **Activités fédérales en 2014-2015**

Le Brabant doit organiser le **Championnat Fédéral de Doubles du 29 mars 2015**.

Le CEP sollicite la candidature des clubs afin d'organiser cette manifestation.

9) Calendrier 2014-2015

Le calendrier est accepté sans modification mais les semaines de coupes provinciales seront adaptées suivant le nombre d'équipes inscrites.

10) Interpellations de Ry Ternel

a) Critériums des jeunes

Lors d'une AG provinciale, les secrétaires avaient accepté la demande d'un club de prendre, au second tour, l'indice mi-saison pour établir les tableaux même s'il y avait changement de lettre (carnet calendrier p. 36 point 27).

La série Juniors débute à 14h **mais** il faut disposer de 5 tables au minimum. Le CEP et les joueurs apprécient ce nouvel horaire.

b) Indices

Les indices actuels ont été remplacés par les indices initiaux dans le signalétique en ligne.

Lors de l'inscription de nouveaux joueurs en double appartenance et/ou d'anciens joueurs, le CEP sera plus vigilant pour établir leur indice. De ce fait, les joueurs en **double appartenance** seront classés **d'office suivant le tableau d'équivalence**.

c) Joueurs Série A

Cette interpellation sera défendue par Ry Ternel lors de l'AG Féd. du 08/02/2014.

d) Horaire des Tournois

Le CEP propose de commencer les tournois à 09h30 et d'établir 2 horaires différents suivant le nombre d'inscriptions et de tables. A la réflexion, cela posera des problèmes d'organisation avec des risques de confusion d'heures pour les joueurs inscrits.

Les séries Cadets et Juniors pourraient commencer respectivement à 10h et à 11h.

Ces horaires seront réexaminés lors de la prochaine réunion et le CEP attend, de la part des clubs, des propositions qui tiennent compte de toutes les séries.

11) Signalétique

Pour l'instant, le navigateur Google Chrome est en "bug", l'encodage des matchs fonctionne et le navigateur firefox est utilisé. Plusieurs erreurs d'encodage de feuilles sont constatées. Une remarque sera faite lors de l'avertissement du changement de semaine.

Contrôle des joueurs : le programme ne tenant compte que de l'indice initial et pour éviter des erreurs de contrôle, le CEP va proposer à l'AG de supprimer les modifications d'indices à mi-saison. Exception sera faite lors d'une progression exceptionnelle d'un joueur. Dans ce cas, un changement de lettre sera autorisé.

12) Le CEP répartit les **présences aux différentes **manifestations**.**

13) Tableau des montants et des descendants

Le CEP établit le tableau en fonction d'un descendant de Fédérale ou sans descendant de Fédérale. Ce tableau sera publié dans le Lift.

14) Divers

=> Le CEP rappelle les règles suivantes : la règle du 3ème joueur, la règle des 5 matchs et la règle de 2 équipes du même club évoluant dans la même division. Le joueur ne peut jouer plus de deux fois contre la même équipe

=> Le listing à envoyer à l'ADEPS doit comporter une colonne suppl. pour le DEA. Il sera envoyé à Vincent Bulteau. **Les clubs qui possèdent un DEA, ou qui en ont un à leur disposition, DOIVENT le communiquer au CEP pour le 15 février 2014.**

=> Interclubs : les rencontres débutent à **19h30**. Les équipes **visitées** doivent être **prêtes à l'heure** pour jouer, les équipes visiteuses ont droit à une 1/2h de retard. Idem pour les rencontres avant 19h30. Pour les clubs qui ont une dérogation à 20h, la rencontre doit **débuter à l'heure exacte** de la dérogation. Aucun retard n'est permis. Une remarque générale a été faite par mail.